

**Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants**

اتفاقية استكهولم بشأن الملوثات العضوية الثابتة • 关于持久性有机污染物的斯德哥尔摩公约 • Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
Convenio de Estocolmo sobre Contaminantes Orgánicos Persistentes • Стокгольмская конвенция о стойких органических загрязнителях



Secretariat of the Stockholm Convention
International Environment House 1
11-13, chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine – Geneva
Switzerland

Telephone: +41 22 917 87 29
Facsimile: +41 22 917 80 98
E-mail: ssc@pops.int
Website: www.pops.int

Votre référence :

Dossier : Centres régionaux

Notre référence : SCRC 01/07

Date : Genève, le 26 juillet 2007

Objet : **Nomination d'une institution souhaitant servir de centre régional ou sous-régional au titre de la Convention de Stockholm pour le renforcement des capacités et le transfert de technologies écologiquement rationnelles**

À l'attention de : Points de contact officiels de la Convention de Stockholm

Membres du Bureau de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm

Représentants permanents auprès des bureaux des Nations Unies à Genève

CC : Points focaux nationaux de la Convention de Stockholm pour l'échange d'informations conformément à l'article 9

Points de contact officiels au PNUE des Parties à la Convention de Stockholm qui n'ont pas encore désigné de points de contact officiels pour la Convention

Cher/Chère Collègue,

Lors de sa troisième réunion tenue à Dakar du 30 avril au 4 mai 2007, la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants a établi le processus de sélection des centres régionaux et sous-régionaux de la Convention de Stockholm pour le renforcement des capacités et le transfert de technologies écologiquement rationnelles énoncé dans la décision SC-3/12, annexe I du compte-rendu de la réunion, UNEP/POPS/COP.3/30.

Aux termes du paragraphe 4 de la décision SC-3/12, il est demandé aux représentants régionaux auprès du bureau de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm (voir liste ci-jointe) de soumettre, dès que possible, au Secrétariat les nominations d'institutions susceptibles de devenir des centres régionaux et sous-régionaux de la Convention de Stockholm. Il est stipulé au paragraphe 5 de la décision que les institutions ainsi proposées seront officiellement reconnues comme « Centres proposés de la Convention de Stockholm » en attendant que la Conférence des Parties examine les propositions et confirme leur ratification à sa prochaine réunion. Aux termes du paragraphe 6 de la décision, il est demandé que chaque institution proposée comme centre de la Convention de Stockholm soumette un rapport expliquant sa position par rapport aux éléments énoncés dans la décision SC-2/9 sous un format qui sera fourni par le Secrétariat avant le 31 juillet 2007. Le mandat pour ces centres se trouve à l'annexe de la décision SC-2/9, qui est jointe pour vous permettre de vous y référer plus facilement.

Conformément à ce qui précède, le Secrétariat a préparé le format ci-joint qui devra être utilisé par les Centres proposés de la Convention de Stockholm. Le formulaire n'est disponible qu'en anglais, ceci s'inscrivant dans la suite logique du paragraphe 19 du mandat, qui stipule que tous les centres doivent

être capables de communiquer en anglais. Il est demandé aux centres de remplir le formulaire et de le renvoyer, dès que possible, accompagné de toutes informations utiles à :

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Attention : Centres régionaux/sous-régionaux
International Environment House 1
11 Chemin des Anémones
1219 Châtelaine, Genève, Suisse
E-mail : ssc@pops.int

Nous préférierions recevoir la première série de rapports avant le 30 novembre 2007. Si vous avez des questions concernant le processus, veuillez en informer Suman Sharma au Secrétariat de la Convention de Stockholm. Vous pouvez le contacter par téléphone : +41-22-917-8210, par fax : +41-22-917-8098, ou par courrier électronique : ssharma@pops.int.

Nous nous réjouissons de l'établissement des centres régionaux et sous-régionaux. Dans cette attente, veuillez croire, Cher/Chère Collègue, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Maged Younes
Secrétaire exécutif par intérim
Secrétariat de la Convention de Stockholm
sur les polluants organiques persistants